

DYOS - ULTRA

Version N° :02
Mise à jour le :31/08/2020

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DYOS ULTRA
Code du produit : 11013
Utilisation de la substance/du : désinfectant concentré sol et surface
Mélange
Type de substance : Mélange

Information pour la dilution : Aucune information de dilution fournie
du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Produit de désinfection. Procédé semi-automatique et manuelle
Restrictions d'emploi recommandées : Usage ménager.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **COMPAGNIE DES TRAITEMENTS CHIMIQUES**
15, rue de Jordanie Elmoilla , Gafsa 2100
Usine : Zone Industrielle Laguila 1
Tél : +216 22 55 51 –Fax : +216 76 22 73 46
E-mail : cotchim_tn@hotmail.com
Site Web : www.cotchim.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---|--------|
| Toxicité aiguë, catégorie 3 | H331 |
| Corrosion cutanée, Catégorie 1B | H314 |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition Unique, Catégorie 3, Système respiratoire | H335 |
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 | H400 |
| Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE) | |
| T; Toxique | R22 |
| N;DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT | R23 |
| | R34 |
| | R37 |
| | R42/43 |
| | R50 |

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



DYOS - ULTRA

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger grave.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou Difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention :**

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un Équipement de protection des yeux/ du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/Aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention :

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Chlorure de benzalkonium

Glutaraldehyde

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

DYOS - ULTRA

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No REACH | Classification (67/548/CEE) | Classification (RÈGLEMENT CE) No 1272/2008) | Concentration [%] |
|--------------------------|--|---|--|----------------------|
| Chlorure de benzalkonium | 68424-85-1 270-325-2 | Xn-C-N-T+; R22-R34- R50-R26 | Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 2; H330 Corrosion cutanée Catégorie 1B ; H314 Lésions oculaires graves Catégorie 1; H318 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 ; H400 | >=1.25 |
| glutaraldehyde | 111-30-8 203-856-5 01- 119455549 -26 | C-N-T; R23/25- R34- R42/43- R50- R37 | Toxicité aiguë Catégorie 3; H301 Toxicité aiguë Catégorie 3 ; H331 Corrosion cutanée Catégorie 1B ; H314 Sensibilisation respiratoire Catégorie 1; H334 Sensibilisation cutanée Catégorie 1 ; H317 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 | >=0.50 |

Pour le texte complet des Phrases - R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases - H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

DYOS - ULTRA

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ininflammable et incombustible

Produits de combustion Dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Conseil pour les secouristes: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

DYOS - ULTRA

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /nationales (voir chapitre 13).Éliminer les traces en déversant de l'eau. En cas de déversement important, bloquer ou contenir les substances déversées afin que l'écoulement n'atteigne pas les voies d'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière aires de stockage et les étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés conteneurs

Température de stockage : 0 °C à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de désinfection. Procédé semi-automatique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| No.-CAS | Composants | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Mise à jour | Base |
|----------|----------------|---------------------------------------|-----------------------------------|-------------|--------|
| 111-30-8 | glutaraldehyde | VME | 0.1 ppm 0.4 mg/ m ³ | 2018-10-01 | FR VLE |

DYOS - ULTRA

| | | | | | |
|--|--|------------|-----------------------------------|------------|--------|
| | | VLCT (VLE) | 0.2 ppm 0.8 mg/ m ³ | 2018-10-01 | FR VLE |
|--|--|------------|-----------------------------------|------------|--------|

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage(EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Porter les équipements de protection individuelle suivants :
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc butyle
Gants imperméables

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et vêtements : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés,du corps(EN 14605).lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Protection respiratoire : Aucune protection n'est requise si les concentrations dans l'air sont maintenues (EN 143, 14387) en dessous de la valeur limite d'exposition listée dans l'information sur les limites d'exposition. Utiliser un équipement de protection respiratoire certifié conforme aux exigences réglementaires européennes ((89/656/EEC,89/686/EEC),ou équivalent, lorsque les risques respiratoires ne peuvent pas être évités ou ne peuvent pas être réduits suffisamment par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes ou procédures liées à l'organisation du travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-----------------------|-------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : bleu clair |
| Odeur | : menthe |
| PH | : 4.5 -5.5, 100% |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| Point de fusion/point | : Donnée non disponible |

DYOS - ULTRA

| | |
|---|--|
| de congélation | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | : Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : Donnée non disponible |
| Densité relative | : 0.99 -1.01 |
| Hydrosolubilité | : soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : Donnée non disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible |
| Décomposition thermique | : Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : 2.004 mm ² /s (40 °C) |
| Propriétés explosives | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant. |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

- Oxydes de carbone
- Oxydes d'azote (NOx)
- Oxydes de soufre
- Oxydes de phosphore

DYOS - ULTRA

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë > 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : 4 h
Estimation de la toxicité aiguë : 0.91 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Tératogénicité : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition unique : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles -exposition répétée : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par aspiration : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale : Chlorure de benzalkonium
DL50 Rat 344 mg/kg
glutaraldehyde
DL50 Rat 150 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : Chlorure de benzalkonium
4 h CL50 Rat: > 0.054 mg/l
glutaraldehyde
4 h CL50 Rat: > 0.5 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée : Chlorure de benzalkonium
DL50 Lapin: 3,340 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Peau : Provoque des brûlures graves de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Ingestion : Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation : Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Toxique par inhalation. Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

DYOS - ULTRA

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau : Rougeur, Douleur, Irritation, Corrosion, Réactions allergiques
Ingestion : Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation : Irritation respiratoire, Toux, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : Donnée non disponible
Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour la daphnie et Les autres invertébrés aquatiques. : Chlorure de benzalkonium
48 h CE50 : 0.0059 mg/l
glutaraldehyde
48 h CE50 Daphnia (Daphnie) : 0.35 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1 % ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le

DYOS - ULTRA

recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Le code européen des déchets : 200114*- acides

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU : 1903

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

(composé ammonium quaternaire, Glutaraldehyde)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

particulières à prendre par

l'utilisateur

Transport aérien(IATA)

14.1 Numéro ONU : 1903

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Désinfectant , liquid, corrosive, n.o.s.

(Composé ammonium quaternaire, Glutaraldehyde)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucun(e)

particulières à prendre

par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU : 1903

14.2 Nom d'expédition des Nations unies : DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(composé ammonium quaternaire, Glutaraldehyde)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 8

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers pour l'environnement : oui

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre : Aucun(e)

particulières à prendre

DYOS - ULTRA

par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac : Non applicable
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

(R-461-3, France)

Nomenclature des : Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses
installations classées pour l'environnement, très toxiques – A- .

(Loi 76/663 modifiée)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrases R

| | |
|--------|--|
| R22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R23/25 | Toxique en cas d'inhalation et d'ingestion. |
| R26 | Très toxique en cas d'inhalation. |
| R34 | Provoque des brûlures. |
| R37 | Irritant pour l'appareil respiratoire. |
| R41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R42/43 | Peut entraîner une sensibilisation en cas d'inhalation et de contact avec la peau. |
| R50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Texte complet pour phrase H

| | |
|------|---|
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Texte complet pour autres abréviations

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1

DYOS - ULTRA

dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances :

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

| Voie | Substance | No-CAS | No-EINECS |
|----------------------------|--------------------------|------------|-----------|
| Sensibilisant respiratoire | glutaraldehyde | 111-30-8 | 203-856-5 |
| Ingestion | glutaraldehyde | 111-30-8 | 203-856-5 |
| Inhalation | glutaraldehyde | 111-30-8 | 203-856-5 |
| Dermale | glutaraldehyde | 111-30-8 | 203-856-5 |
| Yeux | glutaraldehyde | 111-30-8 | 203-856-5 |
| environnement aquatique | Chlorure de benzalkonium | 68424-85-1 | 270-325-2 |

Propriétés physiques DPD+ Substances

| Substance | Pression de vapeur | Hydrosolubilité | Pow | Masse molaire |
|--------------------------|--------------------|-----------------|-----|---------------|
| Chlorure de benzalkonium | < 0.0000001 hPa | 403 g/l | | |

DYOS - ULTRA

| | |
|---|--|
| Titre court du scénario D'exposition | : Produit de désinfection. Procédé semi-automatique |
| Descripteurs d'utilisation | |
| Groupes d'utilisateurs que Principaux | : Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant telles ou en préparations sur sites industriels |
| Secteurs d'utilisation finale tant | : SU3 : Utilisations industrielles: Utilisations de substances en que telles ou en préparations sur sites industriels |
| Catégories de processus d'exposition. (chargement/ ou | : PROC4 : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités PROC8b :Transfert de substance ou de préparation déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, vers ces derniers, dans des installations spécialisées |
| Catégories de produit chimique base de Catégories de rejet dans des l'environnement intégrante des | : PC35 : Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à solvants) : ERC4 : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans processus et des produits, qui ne deviendront pas partie articles |